

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE FRANÇAISE

Une culpabilité sans trop de peine

Fabien Grasser

Coupable de détournements de fonds publics mais éligible, Marine Le Pen sera candidate à l'élection présidentielle française de 2027. L'arrêt rendu ce 7 juillet par la cour d'appel de Paris dans l'affaire dite « des faux assistants parlementaires européens du RN » permet à la dirigeante d'extrême droite de se présenter. Cette décision lance une campagne électorale dans laquelle l'insoumis Jean-Luc Mélenchon a pris une longueur d'avance.

Il faudra veiller à soigneusement cacher ses chevilles pendant cette campagne électorale, car ça ferait mauvais genre : Marine Le Pen se lancera bien dans sa quatrième bataille présidentielle, mais elle sera munie d'un bracelet électronique, un fil à la patte pour rappeler les atteintes graves à la probité dont elle s'est rendue coupable. La députée d'extrême

droite a déclaré sa candidature sur le plateau de TF1, quelques heures après sa condamnation pour détournement de fonds publics au préjudice du Parlement européen. Une intervention au cours de laquelle elle a exprimé tout son mépris pour la justice, après avoir martelé, des semaines durant, qu'elle ne ferait pas campagne avec un bracelet électronique.

Dans un arrêt de 341 pages, rendu ce mardi 7 juillet, la cour d'appel de Paris condamne la députée et cheffe de file de l'extrême droite française à trois ans de prison, dont deux ans avec sursis, à 100.000 euros d'amende, et à quarante-cinq mois d'inéligibilité, dont trente mois avec sursis. Cette dernière peine, complémentaire, était la plus attendue, car elle conditionnait la participation de Marine Le Pen à la course présidentielle. En première instance, elle avait écopé de cinq ans d'inéligibilité, ce qui l'écartait du scrutin de

2027. L'exécution provisoire de cette peine avait débuté le 11 mars 2025 et elle a donc déjà accompli les quinze mois d'inéligibilité ferme, infligée en deuxième instance. Dans son arrêt, parfois contradictoire, la Cour d'appel « souligne la gravité des détournements de fonds », tout en prenant en compte « la liberté des candidatures mais aussi la liberté de choix de l'électeur, condition d'expression du suffrage démocratique ». Autrement dit, les magistrats s'en remettent à la fois au RN et à l'électorat pour trancher la question morale de la corruption des élu-es, à laquelle les peines d'inéligibilité étaient pourtant censées apporter une réponse.

Marine Le Pen effectuera en outre sa peine d'un an ferme « sous la forme d'une détention à domicile sous surveillance électronique », c'est-à-dire avec un bracelet électronique à la cheville et des aménagements possibles pour ses déplacements. Il reviendra à un juge d'application des peines d'en définir les modalités dans les semaines à venir.

Aux côtés de Marine Le Pen, onze autres prévenu-es, sur vingt-cinq, avaient fait appel de leur condamnation de première instance, dont le RN comme personne morale. L'appel a confirmé la culpabilité de ces dirigeants et élu-es du parti, mais en réduisant leurs peines. Tout le monde échappe à l'inéligibilité et pourra conserver ses mandats en cours, à commencer par Marine Le Pen en tant que députée ou encore Louis Alliot, le maire de Perpignan. La justice les condamne pour être à l'origine d'une « organisation mise en place » pour détourner des fonds européens, entre 2004 et 2016. Initié par Jean-Marie Le Pen et pérennisé en toute connaissance de cause par sa fille, ce système permettait « la prise en charge par le Parlement européen de la rémunération des assistants parlementaires de députés européens du Front National,

Mélenchon sur les chapeaux de roues

Jean-Luc Mélenchon a lancé sa campagne de façon spectaculaire le 7 juin, rassemblant 26.000 personnes à Saint-Denis, lors d'un meeting festif, au cours duquel ont retenti aussi bien *La Marseillaise* que *L'Internationale*. Au contraire des autres candidat-es, le leader de la France insoumise (LFI) dispose d'un programme complet, charpenté et chiffré, alimenté depuis près de dix ans par des militant-es, des scientifiques et des spécialistes des thématiques abordées. La réussite de son entrée en campagne est saluée jusque sur le plateau de CNews, du magnat d'extrême droite Vincent Bolloré. Tribun hors pair, Jean-Luc Mélenchon occupait jusqu'à présent le centre du débat présidentiel, les autres formations, de droite comme de gauche, passant l'essentiel de leur temps à lui cogner dessus, à défaut de présenter un programme.

LFI agit en tout cas comme laboratoire d'idées innovantes, à l'image du concept de « Nouvelle France », opposée aux phantasmes passéistes de la droite. Elle propose aussi un redécoupage administratif du territoire en « écorégions », pensées en fonction des bassins-versants des fleuves, une manière de placer l'écologie et la lutte contre le réchauffement climatique au centre de l'action politique. C'est-à-dire un changement de paradigme.

Jean-Luc Mélenchon continue à faire l'objet d'accusations d'antisémitisme en raison de son soutien au peuple palestinien et à son opposition au génocide à Gaza. L'ingérence israélienne dans les municipales ou la diffusion sur France Culture d'un montage mensonger lui prêtant des propos antisémites témoignent de la violence et de la mauvaise foi des attaques. Jean-Luc Mélenchon est aussi souvent caricaturé par ses adversaires en « marxiste avec le couteau entre les dents », en raison d'un programme économique aux accents pourtant bien plus sociaux-démocrates et keynésiens que collectivistes. Il ne remet pas fondamentalement le capitalisme en question, mais sa demande d'équité fiscale et son plaidoyer pour une fonction publique forte sont vécus comme une menace pour les intérêts de classe de ceux et celles qu'Emmanuel Macron a tant choyé depuis dix ans.

Marine Le Pen lors d'un sommet à Madrid avec le parti d'extrême droite espagnol, Vox, en février 2025.



PHOTO: VOX, VIA FLICKR, PUBLIC DOMAIN, CC0

devenu Rassemblement National, alors que leurs activités étaient sans lien avec le mandat de leur député européen et qu'ils travaillaient en réalité pour le parti politique national », décrit un communiqué de la cour d'appel.

Des faits confondants

Les audiences en première instance, puis en appel, ont exposé de nombreux faits prouvant le « détournement de fonds publics et la complicité et/ou recel au détriment du Parlement européen », dont le préjudice est estimé à 2,8 millions d'euros. L'enquête a par exemple révélé que le majordome de Jean-Marie Le Pen était salarié par le Parlement européen, tout comme le garde du corps de Marine Le Pen, qui a cumulé 800.000 euros de détournements à elle seule.

Les faits importent cependant peu à la formation d'extrême-droite, aux médias mainstream et à une partie de la droite française. Comme à leur habitude, les caciques du RN jurent être innocents, avancent un différend d'interprétation avec le Parlement européen, ou fustigent les « juges rouges ». Marine Le Pen conteste d'ailleurs l'arrêt en se pourvoyant en cassation, une stratégie à double tranchant, car la décision de la juridiction pourrait intervenir en plein dans la campagne électorale, qui sera de toute manière polluée par cette attente.

Après s'être focalisé sur la légitimité des peines d'inéligibilité pour les élu-es corrompu-es, le débat porte désormais sur la légitimité d'imposer un bracelet électronique à la candidate. Une mansuétude étonnante vis-à-vis de la délinquance en col blanc de la part du camp qui appelle précisément à une fermeté intransigeante à l'encontre des délinquants. Il y a quelques années, Marine Le Pen voulait frapper d'inéligibilité à vie les politiques se rendant coupables de détournements. Elle avait particulièrement insisté sur

la nécessaire exemplarité des peines dans les affaires d'emplois fictifs... L'eau a depuis coulé sous les ponts.

La seule vraie question qui vaille dans cette affaire est toutefois posée par la gauche : une élue condamnée pour des faits graves de détournements de fonds publics peut-elle être candidate à la présidence ? La réponse se trouve évidemment dans la question. Pour l'instant, Le Pen caracole en tête des sondages, face à une droite et une gauche en miettes. Jamais elle n'a semblé aussi prête du but, survivante politique après ses – déjà – multiples condamnations pour détournements et les trahisons politiques dont le RN est le théâtre coutumier.

Un GPS pour le PS

À droite, les candidatures se multiplient entre le président de LR, Bruno Retailleau, les anciens premiers ministres macronistes Édouard Philippe et Gabriel Attal et tous ceux et celles, innombrables, qui ne sont pas encore déclarés-es, mais se disent « disponibles pour servir la France ». Un inventaire à la Prévert dans lequel la droite espère trancher par une très hypothétique primaire, à moins qu'un-e candidat-e ne se révèle naturellement comme leader d'une droite comptable de dix ans de politique macroniste. La plupart de ces candidat-es promettent larmes et sang aux Français-es ordinaires, appelés-es à tous les sacrifices pour combler la gigantesque dette que leurs propres gouvernements ont creusé par des rabais fiscaux et des subventions sans fin aux grandes entreprises et aux plus hauts patrimoines.

La droite française n'a cependant rien à envier à une gauche en ruine, à l'exception notable de La France insoumise (LFI). Le PS incarne jusqu'à la caricature la guerre des egos. Bien malin celui ou celle encore capable de suivre les méandres des intentions socialistes dont on ne compte déjà plus le

nombre de candidats déclarés et putatifs (aucune femme pour l'instant) et qui devraient se départager au cours d'une primaire interne au fonctionnement nébuleux. En coulisses, on accuse François Hollande d'alimenter cette « stratégie du chaos », afin de s'imposer en recours providentiel le moment venu... Mieux vaut s'équiper d'un GPS pour naviguer dans ce marigot. Les sociaux-démocrates Raphaël Glucksmann et Bernard Cazeneuve, les ex-LFI François Ruffin et Clémentine Autain, le communiste Fabien Roussel, l'écologiste Marine Tondelier ou encore les habituels trotskistes, sont également candidat-es plus ou moins déclarés-es. Si tout ce petit monde se rêve en candidat unique d'une « gauche non-mélenchoniste », il a pour point commun de ne pas avoir de programme et de passer son temps à précisément parler de... Mélenchon.

Cette division fait le miel de Marine Le Pen, qui se sent revigorée par l'arrêt de la cour d'appel. Son accession à la magistrature suprême serait une mauvaise nouvelle pour la France, l'Europe et, à n'en pas douter, pour le Luxembourg. Mais sa condamnation pourrait tout autant lester une

campagne au cours de laquelle elle aura du mal à éviter le sujet de la corruption sur lequel ses concurrent-es appuieront avec délectation. En attendant, comme un symbole, une majorité de député-es formée par le RN, la droite traditionnelle et des troupes de Macron ont adopté ce 7 juillet une loi accordant la présomption d'innocence aux policiers auteurs de tirs mortels. Ce « permis de tuer » accordé à la police était une revendication de longue date de l'extrême droite, déjà inscrite dans les programmes de Le Pen père dans les années 1990.